

Le prévenu.—Laissez donc ! s'il ne m'avait pas dit ça avec son air, j'aurais pas débouliné, bien sûr... Et une autre fois, donc, que je n'ai pas retrouvé ma pioche à l'endroit où qu'elle était quand je l'avais mise.

M. le président.—Est-ce que vous l'accusez de vous l'avoir prise ?

Le prévenu.—Oh ! non, puisqu'il était parti dîner avec moi, et que nous étions revenus ensemble.

M. le président.—Eh bien ! qu'avez-vous à lui reprocher ?

Le prévenu.—Qu'il lui avait jeté un sort donc, et qu'elle avait disparu.

M. le président.—Mais dans quel but eût-il fait ainsi disparaître votre pioche ?

Le prévenu.—Pour m'e faire perdre ma demi-journée.

M. le président.—Dans quel intérêt ? En eût-il gagné davantage ?

Le prévenu.—C'était pour faire des malices... Les malicieux, voyez-vous, c'est plus fort qu'eux.

M. le président.—E. c'est sur de pareilles niaiseries que vous allez frapper un homme sans défense, et que vous manquez de le tuer !

Le prévenu.—Eût p't'être mieux valu que je le tue..... Il aurait été tout droit au ciel.

M. l'avocat du roi requiert contre le prévenu l'application de la loi ; mais il pense que l'état mental de Pestiaux doit entrer en considération pour l'appréciation de la peine.

M. le président.—Est-ce que le prévenu n'a pas été examiné par le médecin ?

M. l'avocat du roi.—Il existe au dossier un certificat qui constate que le prévenu jouit de toute sa raison et qu'il ne délire que quand il parle des sorts que lui jette Gossin.

M. le président.—C'est de la monomanie.

Le tribunal condamne Pestiaux à 30 fr. d'amende et à 120 fr. de dommages-intérêts envers Gossin, qui s'était porté partie civile.

M. le président.—Pestiaux, le tribunal a été fort indulgent envers vous ; mais faites bien attention de ne plus recommencer, car vous pourriez être traduit aux assises et condamné à une prison perpétuelle.

Pestiaux.—Je vas retourner au pays... N'y a pas de malicieux chez nous.

LE FANTASQUE.

4 NOVEMBRE, 1843.

En offrant à nos lecteurs notre feuille sous son ancien format de petit octavo, nous leur devons l'explication de cette métamorphose.

Depuis long-temps nombre d'amis nous sollicitaient de publier une feuille agrandie qui pourrait embrasser les matières de fonds ordinairement contenues dans les papiers, veilles, permettre la discussion solide des affaires publiques, la propagation des connaissances et des parmi toutes les classes, et servir à l'enregistrement des faits d'un intérêt général. Le titre du *Fantasque*, qui plaît dans sa spécialité, paraissait peu propre à un tel changement ; pourtant le plus grand nombre tenait à conserver ce dernier journal auquel on est dès long-temps habitué. Consultant donc les goûts divers, nous nous sommes décidés à entreprendre deux publications distinctes qui devront, autant du moins que nous le permettent nos moyens, satisfaire pour un temps les exigences et les premiers besoins du pays. L'une qui continuera la série du *Fantasque*, édité dans son prix comme dans son format à des proportions plus favorables au genre léger qui lui est particulier, sera, comme par le passé, consacrée à la fustigation plaisante des travers de la société ou des fautes des hommes publics ; elle paraîtra chaque samedi, sur le même plan que le numéro actuel. Son prix sera de sept chelins et demi par année. L'autre feuille, intitulée

LE CASTOR, JOURNAL ROUILLONNAIS, LITTÉRAIRE, des Arts, de l'Agriculture et du